



BE Larp – Fédération Belge du Jeu de Rôles  
Grandeur Nature, ASBL  
Avenue Prekelinden, 78, 1200  
Woluwe-St-Lambert – Bruxelles  
Numéro de l'association : 162012001  
Numéro de l'entreprise : 475429068  
Arrondissement judiciaire : Bruxelles  
[www.larp.be](http://www.larp.be) - [info@larp.be](mailto:info@larp.be) - +32 (0)494 07 79 16

## Votes, motions et minutes de l'AG de BE Larp asbl du 30 janvier 2011

Annexe : BELarp-AG2011-Bilans2010.pdf

Lieu : Porte Noire. 67, rue des Alexiens, 1000 Bruxelles

Heure de début : 12h30

Procès verbal de l'AG.....	1
Votes.....	3
1. Première partie : maintien des membres effectifs 2010 .....	3
2. Seconde partie : approbation des nouveaux membres.....	7
3. Troisième partie : modifications des statuts et du ROI.....	8
4. Quatrième partie : bilans et projets.....	9
5. Cinquième partie : élections des administrateurs .....	11
6. Sixième partie : motions .....	12

## Procès verbal de l'AG

### Etat des lieux AVATAR 2010

Balteria en tant que facette artisan souligne le prix exorbitant de l'emplacement des artisans (10 EUR serait bien). Les artisans non professionnels sont amenés à disparaître selon eux. Concernant les clubs, l'emplacement promotionnel est une bonne initiative mais n'est pas reconduit automatiquement.

Cerbère estime que le jeu est un aspect trop délaissé à AVATAR et qu'il faut s'assurer qu'il reprenne une bonne place dans les priorités de l'équipe.

Occulte Veritas demande s'il y aura un reset des personnages et s'inquiète de ses conséquences en regard de la perte des possibles joueurs qui iraient à un jeu concurrentiel.

### CJC

Le CA réaffirme et explique qu'il n'y a aucune ingérence idéologique de la part du CJC auprès de BE Larp et de ses activités. Le CA estime que les craintes liées à l'étiquette catholique sont surtout émotionnelles et peu liées à une expérience pratique. Par ailleurs, l'affiliation de BE Larp au CJC n'implique en rien que BE Larp se positionne d'une quelconque manière sur le terrain confessionnel. C'est le CJC qui a filiation catholique, ce qui n'est pas forcément le cas de ses membres.

Baltéria aimerait qu'une partie seulement de BE Larp soit affilié au CJC (la partie jeune)

La CCI demande ce que gagne le CJC à avoir BE Larp comme membre. Le CA explique que BE Larp apporte du poids au CJC en tant que potentielle nouvelle OJ.

### Reconnaissance OJ

Le CA explique l'historique du dépôt. Le dossier a été rejeté mais le CJC propose à BE Larp de profiter du plan emploi pour préparer un dépôt de dossier amélioré. Concrètement, BE Larp pourra procéder à un engagement consacré à nos activités, dont l'employeur sera le CJC.

Occulte Veritas relève qu'il faut être attentif à la possibilité de délégation car la loi demande vraisemblablement une dérogation pour un prêt d'employé.

### **Aspect culturel du GN**

La demande de subsides a engendré une réponse stipulant que le GN n'est pas assez créatif. Le CA a expliqué qu'une action conjointe avec la FédéGN (France) est en cours pour mettre en exergue les dimensions culturelles, créatives et artistiques du GN.

### **Bilans**

Explication des différents bilans.

### **Dinant :**

Une liste des demandes/offres pour 2011 a été produite.

La formule est mitigée car pour l'utilisation d'un GN, les sites sont soumis à beaucoup de contraintes. Dinant demande beaucoup pour peu de retour, au final.

L'objectif 2011 est de reproduire l'opération en veillant à ce que les asbl y trouvent un retour intéressant (site + dédommagement, etc.).

### **La BWAT :**

Explication de la BWAT. Un outil d'aide à la décision des clubs quant à leur politique de sécurité au niveau des armes. C'est également un service de formation et d'homologation sur les GN. Rien n'est coercitif, ce ne sont que des recommandations.

### **Services :**

Assurance : Nos sinistres (qualité et nombre) sont en phase avec le contrat. Attention avec la notion d'accident qui devrait être davantage éclaircie pour éviter de mauvaises surprises.

Assujettissement à la TVA : Le CA a demandé conseil (notamment au CJC) et la réponse est claire : non, ce n'est pas nécessaire d'assujettir BE Larp à la TVA pour les activités liées à AVATAR.

Partenariat avec autres associations : Raid (le bilan est jugé négatif de façon bilatérale), Awakening (partenariat plus léger, uniquement promotionnel), FestiGN (Présence au salon et promotion).

Implication des plus de 35 ans dans l'AG : rien ne presse, il y a pas de risques mais la question reste ouverte.

Ouverture des sites de GN pour la communauté : Postposé pour cause de bénévole empêché. Cela devrait être une des priorités de BE Larp (selon Dante & Rêve).

### **Budget :**

Solde : +/- 22k pour 2010.

La trésorerie détient en tout +/- 42k de disponible.

### **Votes**

Cf. votes de l'AG 2011.

Les votes se sont correctement déroulés et la séance s'est clôturée.

Fait à Bruxelles, le 30 janvier 2011

# Votes

## 1. PREMIÈRE PARTIE : MAINTIEN DES MEMBRES EFFECTIFS 2010

*Quorum : il faut que  $\frac{2}{3}$  des membres effectifs se prononcent pour la perte du statut de membre effectif pour 2011.  
Le quorum est basé sur les membres effectifs 2010. Les nouveaux membres ne peuvent pas encore voter.*

Note :

- Vieilles Pierres asbl peut passer au statut de membre effectif puisqu'elle a organisé des activités (la faction AVATAR du Taunow).
- Le CA 2010 a enregistré les démissions de Legendair asbl, de Blacksword asbl (fin des activités) et de Kaernunos asbl.

Nombre de membres effectifs : 20 Quorum à atteindre : 14

A la croisée des chemins (ALCDC)	475.884.671
Animafun	811.112.416
Another Medieval World (AMW)	479.039.646
Arkham Asylum	806.293.791
Arrowhead Events	895.369.980
Baltéria	880.743.964
Baronnies	894.941.202
Cerbere	478.228.707
Confrérie des Chevaliers de l'Imaginaire (CCI)	460.342.796
D'Rôle D'Ere (DRE)	475.560.118
École du Merveilleux (EDM)	445.634.925
Garou	457.926.508
Knight 'n' Day (KnD)	806.182.044
Les Chevaucheurs De Tonneaux (LCDT)	476.088.569
Lunargent	880.254.313
Manufactor	471.082.676
Mortal Fight Circus	806.724.353
Namur GN	807.682.772
O.V.	864.602.966
Phénix	476.615.438

Membres consultatifs :

Total GN (Association de fait)  
Vieilles Pierres 879.994.787

Membres honoraires :

FBJS  
FédéGN  
GV Italia

Vote 1 : l'AG du 30 janvier 2011 est elle valide ?

13 pour

2 abstentions

Vote 2 : l'AG approuve-t-elle de calculer le quorum décisionnel sur base du total de votes positionnés, c'est-à-dire sans compter dans le quorum les abstentions

8 pour

6 contre

1 abstention

#### QUORUM DE VOTES.

---

Majorité qualifiée : Le nombre de votes à atteindre est au minimum de deux tiers des votes pour qu'une modification de statuts puisse être adoptée. S'il s'agit d'une modification qui porte sur l'objet social de l'asbl, le quorum de votes à atteindre est de quatre cinquièmes. Le même nombre est d'application en cas de dissolution. Les statuts ne prévoient pas de quorum plus strict. Les autres votes sont votés à la majorité absolue. Le calcul des majorités à atteindre se fait en faisant abstraction des votes d'abstention. Seuls les votes « pour » ou « contre » sont pris en compte et leur total détermine le nombre sur lequel il faut calculer la proportion.

Vote 3 l'AG approuve-t-elle que les élections des administrateurs et l'exclusion ou élection des membres se déroulent à bulletin secret et le changement de ROI suivant ?

Pour : 2

Contre : 12

Abstention : 1

Proposition de Cerbères asbl :

Rendre les votes à caractère personnel, secret. Comme une élection au conseil d'administration, pour l'admission d'un nouveau membre voir pour « remercier » un membre, et non plus à main levée comme c'est le cas actuellement et ce pour deux raisons :

D'une part nous aimerions éviter à l'avenir de recevoir des demandes de justifications de la part de membre du CA,

Voici un exemple d'e-mail reçu après l'AG 2010 :

-----  
*Hello,*

*J'aimerais savoir pourquoi Cerbère a voté contre ma candidature en tant qu'administrateur.*

*Pourriez-vous m'éclairer ?*

*xxxxxxxxxxx*

*Administrateur de BE Larp.*  
-----

D'une autre part certains autres clubs nous ont affirmé qu'à l'AG 201, ils n'ont pas osés voter dans un sens ou dans un autre, de peur du « qu'en dira t'on ».

Dans ces conditions il nous semblerait plus honnête que ces types de votes se passent de manière anonyme.

*Modification du ROI :*

1.1. Les tâches et l'ordre du jour de l'AG

Présentées dans l'ordre du déroulement des votes.

**Approuver la liste des membres effectifs.**

Le CA doit présenter la liste exhaustive des membres effectifs aux anciens membres effectifs. Une fois approuvés, les nouveaux membres effectifs disposent du droit de vote pour la suite de l'AG votante.

L'AG approuve aussi la liste des membres à vote consultatif et des membres honoraires.

Les votes relatifs à la liste des membres se font à bulletin secret.

[...]

### **Elire les administrateurs.**

L'AG examine les candidatures individuelles aux postes d'administrateurs. Chaque candidat doit bénéficier de la majorité simple du vote le concernant pour être désigné comme administrateur. L'issue de ces votes détermine également le nombre d'administrateurs que comptera le CA pour l'exercice débutant.

Les votes relatifs aux élections des administrateurs se font à bulletin secret.

### Vote 4 : l'AG approuve-t-elle que la présence à l'AG ne soit plus obligatoire pour conserver le statut de membre effectif et le changement de ROI suivant :

Pour : 1

Contre : 12

Abstention : 2

Proposition de Cerbère ASBL :

De définir les critères d'exclusions de la fédération, en effet nous voudrions avoir un éclaircissement quand à ceux-ci ? Est-ce que le non respect d'un critère d'admission en fait un critère d'exclusion ? Et si oui, nous voudrions alors retirer le point 4 : « Etre valablement représenté lors de l'assemblée générale votante (il est possible de se faire représenter par procuration par un autre membre effectif. Les membres effectifs ne peuvent être porteurs que d'une procuration maximum). »

#### *Modification du ROI :*

Les critères d'admission des membres effectifs

1. Etre constitué en asbl.
2. Avoir son profil mis à jour sur le site [www.larp.be](http://www.larp.be) (pour le modifier, il faut envoyer un e-mail à [info@larp.be](mailto:info@larp.be), une lettre au siège social ou le faire directement via le site Web interactif).
3. Avoir désigné une personne de contact auprès de la Fédération et s'assurer d'en fournir une nouvelle si celle-ci n'était plus en état de remplir cette fonction de contact.
4. Etre valablement représenté lors de l'assemblée générale votante (il est possible de se faire représenter par procuration par un autre membre effectif. Les membres effectifs ne peuvent être porteurs que d'une procuration maximum). *[mention à supprimer]*
4. Avoir organisé au moins une activité GN ou de paraGN, ou proposer des services reconnus par l'AG utiles à la communauté du GN belge.
5. Payer une cotisation annuelle (avant le 1er avril de l'année en cours) dont le montant est fixé à : 50€

### Vote 5 : modifications de l'article 2.2 du ROI

Pour : 1

Contre : 13

Abstention : 1

O.V. asbl propose :

La modification de l'article 2.2 du ROI. Suppression de la partie : "- d'autres personnes morales (au sens de l'article 2 du code des sociétés) ayant un lien avec la communauté du GN en Belgique."

### Vote 6 : Permettre aux associations de fait de devenir ou rester membres consultatifs

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 2

Actuellement, les associations de fait, exclues du statut de membre effectif, ne sont pas explicitement citées comme des formes pouvant accéder au statut de membre consultatif. La proposition est de rajouter cette possibilité pour ouvrir l'AG à un maximum d'acteurs du GN.

## 2.2. Les membres à vote consultatif

Il s'agit soit :

- - d'associations qui postulent à devenir membre de l'ASBL, mais qui n'ont pas encore d'activité à leur actif
- - d'autres personnes morales (au sens de l'article 2 du code des sociétés) ayant un lien avec la communauté du GN en Belgique ; [sous réserve du vote précédent]
  - d'associations de fait organisant du GN ou du para-GN.

Un membre qui possède le titre de membre consultatif peut prendre la parole lors de l'AG, possède une voix à titre informatif qui sera consignée dans le procès-verbal de l'AG mais n'aura pas d'incidence sur le résultat des votes des membres effectifs.

### Vote 7 : pour cause d'absence à l'AG : exclusion d'Animafun

Pour : 1

Contre : 10

Abstention : 4

### Vote 8 : pour cause d'absence à l'AG : exclusion d'Arrowhead's Event

Pour : 1

Contre : 10

Abstention : 4

### Vote 9 : pour cause d'absence à l'AG : exclusion de Baronnie

Pour : 1

Contre : 10

Abstention : 4

### Vote 10 : pour cause d'absence à l'AG : exclusion de Knight 'Day

Pour : 1

Contre : 10

Abstention : 4

### Vote 11 : pour cause d'absence à l'AG : exclusion de LCDT

Pour : 1

Contre : 10

Abstention : 4

### Vote 12 : pour cause d'absence à l'AG : exclusion de Vieilles Pierres (consultatif)

Pour : 1

Contre : 8

Abstention : 6

### Vote 13 : pour cause d'absence à l'AG : exclusion de Total GN (consultatif)

Pour : 3  
Contre : 5  
Abstention : 7

## 2. SECONDE PARTIE : APPROBATION DES NOUVEAUX MEMBRES

*Seuil à atteindre : majorité des deux tiers des membres effectifs validés lors de la première partie*

Candidats membres effectifs :

### Vote 14 Dante et Rêve

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Vote 15 Oneiros

Pour : 13  
Contre : 1  
Abstention : 1

### Vote 16 Epic Events

Pour : 15  
Contre :  
Abstention :

L'association a pour but social de développer et coordonner toutes les activités visant au divertissement de ses membres à travers l'organisation d'événements ludiques et/ou culturels en Belgique et à l'étranger, ainsi que la promotion de celles-ci. Elle peut poser/accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but social. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but social.

Concrètement, Epic Events est une asbl récemment créée dans le but de faire vivre à ses participants des moments de jeu épiques et originaux. Pouvant s'inspirer tant du GN que de l'airsoft, ou un mélange des deux, nos activités se veulent ouvertes tant aux "délires" qu'à l'immersion intense.

Epic Events organise, entre autres, l'activité Zombilles, dans laquelle les participants sont plongés dans l'atmosphère des bons vieux films de zombies à la Brain Dead et autres nuits des morts vivants. Durant le courant de l'année prochaine sont également proposées une activité de para GN de journée de style « Mad Max », ainsi qu'un GN à proprement dit mêlant les clichés futuriste et post apocalyptique. Dans ces deux activités, l'ouverture à l'airsoft entamée avec Zombilles continuera.

*Candidats membres consultatifs (suite à l'extension de ce statut lors de l'AG 2010, des artisans ou des magasins peuvent solliciter de devenir membre consultatif).*

### **Acceptation des nouveaux membres consultatifs**

#### Vote 17 Imago

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 1

#### Vote 18 Dreamlive

Pour : 14  
Contre : 1  
Abstention :

Vote 19 Oberonn

Pour : 14  
Contre : 1  
Abstention :

23 membres effectifs – 17 présents

A la croisée des chemins (ALCDC)	475.884.671
Animafun	811.112.416
Another Medieval World (AMW)	479.039.646
Arkham Asylum	806.293.791
Arrowhead Events	895.369.980
Baltéria	880.743.964
Baronnies	894.941.202
Cerbere	478.228.707
Confrérie des Chevaliers de l'Imaginaire (CCI)	460.342.796
Dante et Rêve	832.999.079
D'Rôle D'Ere (DRE)	475.560.118
École du Merveilleux (EDM)	445.634.925
Epic Events	829.753.143
Garou	457.926.508
Knight 'n' Day (KnD)	806.182.044
Les Chevaucheurs De Tonneaux (LCDT)	476.088.569
Lunargent	880.254.313
Manufactor	471.082.676
Mortal Fight Circus	806.724.353
Namur GN	807.682.772
O.V.	864.602.966
Oneiros	454.017.309
Phénix	476.615.438

5 membres consultatifs : 3 présents

Vieilles Pierres  
Total GN  
Oberonn  
Imago  
Dreamlive

**3. TROISIÈME PARTIE : MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU ROI**

*Seuil à atteindre pour modifier les statuts : 2/3 de votes positifs par aux membres votants*

*Seuil à atteindre pour modifier le ROI : majorité simple des membres votants*

Vote 20 : modification des statuts

Consultatifs :

Pour : 2  
Contre :  
Abstention : 1

*Effectifs :*

Pour : 17  
Contre :  
Abstention :

Sur proposition de O.V. asbl :

Modification de l'article 7.7 des statuts. Suppression de la partie "ou par voie d'affichage au siège social de l'association quinze jours francs avant l'assemblée"

Vote 21 : l'AG approuve-t-elle le changement de ROI suivant qui enlève le terme "AG" pour désigner la réunion préparatoire à l'AG de janvier ?

*Consultatifs :*

Pour : 2  
Contre :  
Abstention : 1

*Effectifs :*

Pour : 17  
Contre :  
Abstention :

Eclaircir le calendrier de janvier et le cas échéants corriger le ROI et/ou les statuts. Y a-t-il deux assemblées générales ? une assemblée générale et une réunion de travail ? une assemblée générale organisée en deux temps pour des raisons de logistiques et de timing ?

*Modification du ROI :*

1. De l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée au moins une fois l'an. L'AG statutaire a lieu le dernier dimanche du mois de janvier et est précédée (dans les semaines qui précèdent) ~~[d'une AG]~~ d'une réunion de présentation et de discussion de l'ordre du jour de l'AG statutaire. Cette réunion est organisée par le CA et

~~[La première partie de]~~ L'AG est ouverte à tous les organisateurs des associations membres effectives, consultatives et honoraires de l'ASBL.

Le CA doit préparer l'ordre du jour de l'AG tel que défini ci-dessous.

~~[La première partie de l'AG a pour but de présenter l'ordre du jour de l'AG votante et d'en modifier le contenu. L'AG votante a lieu ultérieurement afin de permettre aux associations membres d'envisager posément leurs votes.]~~

Des assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées durant l'exercice, conformément aux statuts.

#### **4. QUATRIÈME PARTIE : BILANS ET PROJETS**

*Seuil décisionnel : majorité simple*

Vote 22 : approbation des bilans 2010

*Consultatifs :*

Pour : 2  
Contre :  
Abstention : 1

*Effectifs :*  
Pour : 15  
Contre : 1  
Abstention : 1

Voir annexe.

Vote 23 : approbation des comptes 2010

*Consultatifs :*  
Pour :  
Contre :  
Abstention : 3

*Effectifs :*  
Pour : 14  
Contre : 1  
Abstention : 2

Voir annexe.

Vote 24 : approbation du budget prévisionnel 2011 : l'AG approuve-t-elle le budget prévisionnel suivant ?

*Consultatifs :*  
Pour :  
Contre :  
Abstention : 3

*Effectifs :*  
Pour : 16  
Contre : 1  
Abstention : 0

**Budget prévisionnel 17000 EUR**

*Objectif de l'évènement AVATAR 2011 : +9000 EUR*

Assurance 5300  
BBQ bénévoles AVATAR 400  
Promotion, diffusion 500  
Copie J (comptabilité) et logiciel 625  
Changements statutaires 120  
Frais bancaires 100  
Frais d'hébergement 1005  
Divers et défraiement 1100  
Location de bureau 4000  
Frais de déplacement employé 2000  
Frais de bureau (consommables) 1000

## 5. CINQUIÈME PARTIE : ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

*Seuil décisionnel : majorité simple*

Du plus jeune au plus âgé :

### Vote 25 : élection d'Adrien Linchamps

*Consultatifs :*

Pour : 3

Contre :

Abstention :

*Effectifs :*

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Si je me représente comme Administrateur pour 2011, c'est principalement pour continuer à faire aboutir l'ensemble des projets que nous nous étions fixé pour 2010. Bien que 2010 fut pour moi une année d'observation et de découverte. J'aimerais pouvoir m'impliquer plus au sein de la fédé. De plus, étant ce qu'on peut appeler un "jeune", j'attache une importance à l'implication de ceux-ci dans Be Larp à quelques niveaux que se soit.

### Vote 26 : élection de Delphine Bouquiaux

*Consultatifs :*

Pour : 2

Contre :

Abstention : 1

*Effectifs :*

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Je souhaite intégrer votre équipe afin d'apporter mes compétences au développement des projets Be Larp, de promouvoir l'action des jeunes dans la fédération...

Je suis polyvalente comme vous pourrez le constater dans le CV que je joins à cette lettre de motivation.

J'ai des compétences dans multiples domaines : le jeu de rôle ( GN, jdr, organisation, bénévolat) mais aussi au niveau pédagogique et relationnel qui pourront être complémentaires à vos projets.

Malgré un emploi du temps chargé, je suis motivée et je vous offre mes capacités dans les limites du possible.

Formation : institutrice primaire, technique de secrétariat, gestion RH

Profession : institutrice primaire

Expérience GN : - RTO du Chapitre, faction d'Avatar pendant trois ans / Responsable Administratif et logistique d'un GN en cours de création ( Arkalis, Ver'nack asbl) / - Bénévole Ragnarok : Accueil et gestion bénévoles et PNJ's sur place

Vote 27 : élection de Sébastien Kapp

*Consultatifs :*

Pour : 2

Contre :

Abstention : 1

*Effectifs :*

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Chères associations,

J'ai le plaisir de me représenter comme administrateur au Conseil d'Administration de BE Larp pour l'année 2011.

L'an passé, j'ai eu l'occasion de travailler de près pour la fédération sur divers projets (festival de Dinant, dossier OJ, promotion du GN) ainsi que de participer à la gestion administrative quotidienne de l'ASBL.

Je souhaite donc prolonger ce travail pour 2011, notamment dans le cadre du suivi du dossier OJ.

Vote 28 : élection de Daniel Bonvoisin

*Consultatifs :*

Pour : 3

Contre :

Abstention :

*Effectifs :*

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Ma candidature a pour objectif de continuer le travail commencé en 2010 au sein du CA. Mes objectifs sont pour l'essentiel : continuer à structurer l'asbl pour qu'elle puisse fonctionner sainement sur le long terme, déléguer un maximum d'autonomie aux volontaires qui mènent les projets de BE Larp, maintenir une rigueur administrative qui permette de fonctionner sainement à tous les niveaux et d'interagir avec les pouvoirs publics, continuer le travail en vue de la reconnaissance comme organisation de jeunesse à l'horizon 2012, encadrer et piloter le plan emploi, oeuvrer pour défendre les qualités du GN auprès des interlocuteurs extérieurs à la communauté (pouvoirs publics, monde associatif, médias, etc.). J'aimerais aussi faire en sorte que les conditions soient les meilleures pour que des GNistes plus jeunes s'investissent dans le projet communautaire de BE Larp.

<b>6. SIXIÈME PARTIE : MOTIONS</b>
------------------------------------

*Seuil décisionnel : majorité simple*

Vote 29 : sur les partenariats

*Consultatifs :*

Pour : 2

Contre :

Abstention : 1

*Effectifs :*

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 7

Sur proposition de O.V. asbl

L'AG demande au CA de proposer les conditions et les limites des partenariats et de les soumettre lors de la prochaine AG.

Vote 30 : l'AG approuve-t-elle l'interdiction de fumer lors de l'AG ?

*Consultatifs :*

Pour : 2

Contre :

Abstention : 1

*Effectifs :*

Pour : 10

Contre : 2

Abstention : 5

Remarque/motion : proposition d'AMW : organiser une liaison Skype ou un système équivalent pour permettre aux absents de participer aux travaux des réunions et des moments préparatoires à l'AG.